



**Centre pour une initiative arabe de réforme (Arab Reform Initiative)**

**Association déclarée en Préfecture le 19 septembre 2006**

**Siège Social : 54 Rue Taitbout - 75009 Paris**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



**P C A Conseils**

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

---

11, rue Laugier - 75017 PARIS - Téléphone : 01 42 27 87 70 - Télécopie : 01 42 12 96 97

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre pour une initiative arabe de réforme (Arab Reform Initiative), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, faisant apparaître un total de bilan de 1 539 349 € et un résultat déficitaire de 399 303 € sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

#### **1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants :

- la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à la comptabilisation des subventions, des produits constatées d'avance, des fonds dédiés et des dettes fournisseurs sur les factures non parvenues à la fin de l'exercice et, précise l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.
- l'absence de certification par un commissaire aux comptes des comptes annuels de l'exercice 2016.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes :

- La note de l'annexe des comptes annuels « Changement de méthode » expose les changements de méthodes comptables relatifs à la comptabilisation des subventions, des produits constatées d'avance, des fonds dédiés et des dettes fournisseurs sur les factures non parvenues à la fin de l'exercice. Mes travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de chaque changement de méthode initiés sur l'exercice ainsi que la pertinence des informations produites dans l'annexe à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2018.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 octobre 2018

**PCA Conseils**  
**Représentée par Maxime OUANHON**  
Commissaire aux comptes  
Compagnie Régionale de Paris



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	20 034	11 485	8 550	9 985	1 435	14.37	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	11 475		11 475	11 475			
<b>Total I</b>	31 509	11 485	20 025	21 460	1 435	6.69	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	950 444		950 444	1 730 467	780 023	45.08
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	553 457		553 457	879 784	326 327	37.09	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	1 503 901		1 503 901	2 610 251	1 106 350	42.38	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)	15 424		15 424		15 424		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 550 834	11 485	1 539 349	2 631 711	1 092 361	41.51	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		100		100		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		42 945		42 945		
	Report à nouveau		586 134		750 364	164 230	21.89
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		399 303		164 230	235 073	143.14
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>		229 875		629 179	399 303	63.46	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques		15 424			15 424	
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources		792 531			792 531	
<b>Total III</b>		807 955			807 955		
<b>DETTES (I)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 485		3 070	49 415	NS
	Dettes fiscales et sociales		82 536		58 448	24 087	41.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instrument de trésorerie							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance		366 499		1 920 440	1 553 941	80.92
	<b>Total IV</b>		501 519		1 981 958	1 480 439	74.70
	Ecarts de conversion passif (V)				20 574	20 574	100.00
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>			1 539 349		2 631 711	1 092 361	41.51

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

135 020

61 518

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 758 151		852 850		905 301	106.15
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 218				1 218	
Collectes						
Cotisations						
Autres produits		3		5	1	29.79
<b>Total I</b>	<b>1 759 372</b>		<b>852 855</b>		<b>906 518</b>	<b>106.29</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	776 059		672 975		103 084	15.32
Impôts, taxes et versements assimilés	28 615		2 793		25 822	924.53
Salaires et traitements	347 110		277 040		70 070	25.29
Charges sociales	121 348		100 325		21 024	20.96
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 429		3 245		184	5.66
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)				20	20	100.00
<b>Total II</b>	<b>1 276 561</b>		<b>1 056 397</b>		<b>220 164</b>	<b>20.84</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>482 811</b>		<b>203 543</b>		<b>686 354</b>	<b>337.20</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change	20 563		44 353		23 790	53.64
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	20 563		44 353		23 790	53.64
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 424				15 424	
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change	94 571		28 041		66 530	237.26
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	109 995		28 041		81 954	292.27
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	89 432		16 313		105 744	648.24
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	393 380		187 230		580 610	310.10
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			23 000		23 000	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>			23 000		23 000	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	152				152	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	152				152	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	152		23 000		23 152	100.66
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 779 936		920 208		859 728	93.43
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	1 386 708		1 084 438		302 270	27.87
<b>Solde intermédiaire</b>	393 228		164 230		557 458	339.44
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	792 531				792 531	
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	399 303		164 230		235 073	143.14

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 539 349.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 759 372.48 Euros et dégageant un déficit de 399 303.33- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Comptabilisation des subventions de fonctionnement à la notification : les produits relatifs ont ainsi progressé de 845 405 Euros.
- Comptabilisation des produits constatés d'avance sur les subventions de fonctionnement selon la périodicité du contrat : une diminution des produits constatées d'avance de 845 405 Euros a été constatée.
- Mise en place de la mécanique des fonds dédiés sur les subventions de fonctionnement : une charge de 792 531 Euros a été comptabilisée.
- Comptabilisation de factures non parvenues correspondant aux factures fournisseurs reçues et payées sur l'exercice 2018 et relatifs à des prestations de l'exercice 2017 : une charge de 41 565 Euros a été comptabilisée.

L'impact total de ces changements de méthodes comptables sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à + 11 309 Euros.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	7 855		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 606		1 994
<b>TOTAL</b>	19 460		1 994
Prêts, autres immobilisations financières	11 475		
<b>TOTAL</b>	11 475		
<b>TOTAL GENERAL</b>	30 935		1 994

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			7 855	7 855
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 420	12 179	12 179
<b>TOTAL</b>		1 420	20 034	20 034
Prêts, autres immobilisations financières			11 475	11 475
<b>TOTAL</b>			11 475	11 475
<b>TOTAL GENERAL</b>		1 420	31 509	31 509

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	986	1 571		2 557
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 490	1 858	1 420	8 928
<b>TOTAL</b>	9 476	3 429	1 420	11 485
<b>TOTAL GENERAL</b>	9 476	3 429	1 420	11 485

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 571				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 858				
<b>TOTAL</b>	3 429				
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 429				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change		15 424			15 424
<b>TOTAL</b>		15 424			15 424
<b>TOTAL GENERAL</b>		15 424			15 424
<b>Dont dotations et reprises financières</b>		15 424			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 475	11 475	
Personnel et comptes rattachés	6 550	6 550	
Divers état et autres collectivités publiques	943 894	943 894	
<b>TOTAL</b>	961 919	961 919	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	52 485	52 485		
Personnel et comptes rattachés	6 181	6 181		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 531	60 531		
Autres impôts taxes et assimilés	15 823	15 823		
Produits constatés d'avance	366 499	366 499		
<b>TOTAL</b>	501 519	501 519		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Engagements s/ressources				792 531	792 531
<b>TOTAL</b>				792 531	792 531

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	943 894
Total	943 894

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 485
Dettes fiscales et sociales	24 477
Total	76 962

**Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	366 499
Total	366 499

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat, aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versé à titre personnel.

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	10
Total	10

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :  
directement liées à la mission de contrôle légale des comptes, tels qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnés au II de l'article L.822-11.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel existant au 31 décembre 2017 sont déterminés conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial
- d'une table de mortalité INSEE 2017
- d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux 1.30 % au 31 décembre 2017 et du turn-over moyen du personnel.
- d'une progression des salaires de 1%

La provision s'élève à 5 004,73 € au 31 décembre 2017.